



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241105-2024-105-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2024

DECISION N° 2024-105

Dépôt d'une demande de certificats d'économies d'énergie – travaux de réhabilitation du centre nautique Eurocéane

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite « POPE ») ;
- **VU** le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal n°2024-03-10 du 28 mars 2024 autorisant Madame le Maire à signer toute convention de cession du droit à valorisation des certificats d'économies d'énergie établie par l'opérateur économique ;
- **CONSIDERANT** le marché public notifié le 28 décembre 2024 relatif aux travaux de réhabilitation du centre nautique Eurocéane, lot n°3 menuiseries aluminium, réalisés par l'entreprise ALUMINIUM VERRE ACIER ;
- **CONSIDERANT** la réception des travaux intervenue par procès-verbal le 06 novembre 2023 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de déclarer les travaux d'économies d'énergie ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser le dépôt de la demande de certificats d'économies d'énergie d'une déclaration de :

SURFACE M ²	CUMAC
209 M ²	438 900 kWh cumac

ARTICLE 2 : d'autoriser la signature de tout document afférent, nécessaire à la complétude.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 05 NOV. 2024

Catherine FLAVIGNY

C. Flavigny

Maire

Conseillère départementale

